



Rapport mensuel d'activités

Période : Février 2024

Destinataire : Dominique St-Pierre, Directrice générale

1. Interventions

Du 22 janvier au 18 février 2024, le Service de Sécurité incendie a été appelé à 18 reprises :

- 22 janvier, au 75, avenue St-François, pour un système d'alarme en fonction (travaux) ;
- 22 janvier, en face du 3268, route 235 pour un accident de la route ;
- 23 janvier, au 640, Petit rang St-François, pour une vérification ;
- 23 janvier, au 99, rue St-Pierre, pour un système d'alarme en fonction (non fondé) ;
- 25 janvier, en face du 640, Petit rang St-François, pour une vérification ;
- 25 janvier, en face du 640, Petit rang St-François, pour une vérification ;
- 26 janvier, à l'intersection de la route 235 et Grand rang St-François, pour une désincarcération ;
- 26 janvier, au 139, rue de la Présentation, pour un système d'alarme en fonction (fumée de cuisson) ;
- 27 janvier, au 644, Rang bas de la Rivière, pour un feu de résidence ;
- 28 janvier, au 1431, Rang Rivière Nord, pour un système d'alarme en fonction (non fondé) ;
- 30 janvier, au 631 rue du Moulin, à St-Hugues, pour l'équipe RCCI ;
- 31 janvier, au 168, rue Guertin, pour une alarme de monoxyde ;
- 31 janvier, au 75, avenue St-François, pour un système d'alarme en fonction (travaux) ;
- 8 février, au 1870, rue Morison, à St-Hyacinthe, pour une demande d'entraide ;
- 8 février, au 99, rue St-Pierre, pour un système d'alarme en fonction (gicleur) ;
- 11 février, au 131 A, avenue Ste-Cécile, pour une vérification ;
- 12 février, en face du 1433, rang Émileville, pour un accident de la route ;
- 13 février, au 139, rue Morin, à St-Liboire, pour l'équipe RCCI ;

2. Réunion des officiers/février 2024

Nous avons tenu une réunion le 5 février dernier.

Sujets discutés :

- Entraînement de février : Entraînement physique/entrée forcée ;
- Suivi des rencontres personnelles ;
- Tâches des officiers pour 2024.

3. Réunion mensuelle et pratique des équipes de garde

Lors de la réunion mensuelle du mois de février, nous avons fait un retour sur les dernières interventions pour valider et corriger divers points liés à l'intervention. Le thème d'entraînement du mois de février : Entraînement physique et entrée forcée.



Sujets discutés :

- Présentation d'Alexandria Boucher en remplacement d'Éric Robert à titre de préventionniste ;
- Installation des nouveaux radios mobiles dans les camions ;
- Remise des épaulettes d'officier à Éric Robert, formation terminée et réussi.

4. Formation des pompiers

- La formation Pompier I : La formation a débuté les 10 et 11 février derniers, l'examen final est prévu en début de juin prochain.
- La formation PR : La formation PR de Gabriel Séguin et Jérémy Boisvert est terminée, ils ont réussi l'examen final et sont en attente de leur numéro d'Alerte Santé. De plus, la formation PR accélérée d'Alexandria se termine cette semaine et elle pourra aussi répondre à titre de PR.

5. Autres

- Dépôt des rapports annuels 2023 : Je vous transmets les trois rapports de performance pour l'année 2023. Le rapport de performance des incidents, le rapport de performance en prévention ainsi que celui de RCCI. Pour ce qui est du rapport de l'an 2 concernant le schéma de couverture de risques, il sera produit plus tard au printemps.
- Démissions : Démission de M. Yannick St-Louis à titre de pompier et premier répondant, de M. Cédric Bousquet à titre de pompier et de M. Antoine Jobin à titre de pompier et premier répondant temps plein (3^e ressource). M. Jobin a été sélectionné par le Service Incendie de Laval. Il débutera ses fonctions le 1^{er} avril prochain.
- Inscription d'Alexandria Boucher au congrès de L'ATPIQ qui aura lieu à Gatineau du 29 au 31 mai prochain. Nous sommes dans l'attente des coûts de l'inscription. Une résolution est nécessaire.
- Formation à venir d'opérateur d'autopompe : Une formation d'opérateur devrait débuter en mai prochain à St-Dominique. Voir soumission pour 5 candidats. Résolution pour autoriser l'inscription.

6. À venir

- Huit inspections visuelles sur cylindres d'apria.



OFFRE DE SERVICE DE GESTION DE FORMATION
Formation de spécialisation – Opérateur d'autopompe
GESTION SEULEMENT

Municipalité/Organisation
MRC/Reg. Adm.

Municipalité de Saint-Pie
Maskoutains

Nom du responsable
Fonction

Responsable de la facturation
Adresse de facturation

Municipalité de Saint-Pie
77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie QC
J0H 1W0

Téléphone:
Télécopieur:
Courriel

Préparée par
Fonction:
Date

Julien Gagnon
Gestionnaire de formation
2024-02-21

Nom de l'organisation : SSI Saint-Pie

DÉTAILS DE LA FORMATION

Mise en application du processus de formation :

- ✓ Cette offre de service est pour la formation d'opérateur d'autopompe de 30 heures
- ✓ La MRC de Pontiac agira pour le service de sécurité incendie de la municipalité concernée à titre de gestionnaire de formation;
- ✓ La planification et la gestion logistique de la formation seront assurées par le personnel du SSI de Saint-Pie;
- ✓ La direction du service de sécurité incendie de la municipalité s'engage à choisir les ressources nécessaires pour l'instruction. Elle s'engage également dans la fourniture des équipements requis pour la réalisation des sessions de pratique prévues au programme de formation.

Les éléments cochés (✓) sont inclus et les éléments biffés (✗) sont exclus :

- ✓ Inscription des pompiers auprès de l'ENPQ;
- ✓ Accompagnement et suivi tout au long de la formation;
- ✗ Organisation de de la formation;
- ✓ Inscriptions à l'examen avec L'ENPQ pour la qualification professionnelle;
- ✗ Les frais de déplacement et de subsistance des instructeurs, lors des activités pratiques et des révisions;
- ✗ *Les ressources matérielles et les frais divers liés aux pratiques en caserne;*
- ✗ *Frais de déplacements des apprenants pour des examens de l'ENPQ;*
- ✗ *Les frais d'adhésion à un site certifié par l'ENPQ pour l'examen final;*
- ✗ *Les frais de reprise en cas d'échecs aux examens;*
- ✗ *Frais de location des locaux pour la formation et les examens de l'ENPQ;*
- ✗ *Frais de location de matériel de montage et démontage nécessaire pour l'examen de qualification professionnelle « Opérateur d'autopompe » de l'ENPQ;*

- Le cours est d'une durée totale de 30 heures;
- La répartition des heures est 8 heures de théorie pour 22 heures de pratique;

Les exigences de l'École nationale des pompiers (ENPQ):

- Seul un instructeur accrédité par l'ENPQ et possédant la compétence Opérateur d'autopompe est habilité à donner cette formation.
- Un ratio d'un instructeur pour 12 pompiers en formation théorique.
- Un ratio d'un instructeur pour 6 pompiers en formation pratique.
- L'apprenant doit posséder le permis de conduire de Classe 4 et le présenter lors de l'examen.
- L'apprenant doit posséder la qualification Pompier 1 ou l'équivalent.
- L'apprenant doit avoir lu son manuel avant le début du cours.
- Une évaluation de la conduite, d'une durée d'une heure, sera effectuée par l'instructeur lors des pratiques.
- La conduite n'est pas évaluée dans l'examen final.
- Le service d'incendie doit posséder une autopompe et un bassin portatif pour l'examen final.
- Le service d'incendie doit s'assurer d'une entraide pendant l'examen final, s'il ne possède qu'une seule autopompe.
- Le ratio pour l'examen pratique est d'un minimum de 8 candidats et d'un maximum de 8 candidats.

Nom de l'organisation : SSI Saint-Pie

PROPOSITION FINANCIÈRE

En fonction de la description des services offerts par la MRC de Pontiac et en tenant compte des conditions particulières pouvant accompagner cette présente offre de service, le prix de la formation est fixé à:

Prix unitaire

494,50 \$ par apprenant pour la formation complète.

27,77 \$ par manuel supplémentaire

(Les taxes ne sont pas comprises dans ce prix)

Détail et calcul de l'offre

5 participant(s) à la formation opérateur d'autopompe
manuel(s) supplémentaires (anglais)

Montant

	2 472,50 \$
	- \$

Le montant de la présente offre s'établit donc au total de : 2 472,50 \$

Le montant de la TPS (5%) est de : 123,63 \$

Le montant de la TVQ (9,975%) est de : 246,63 \$

LE MONTANT FINAL DE L'OFFRE DE SERVICE EST DE : 2 842,76 \$

Les modalités de paiement sont :

✓ 100% payable à l'intérieur de 30 jours de la signature de l'offre de service pour le montant de :

2 842,76 \$

L'ensemble des paiements doit être complété avant la présentation des candidats à la qualification professionnelle.

REMARQUES PARTICULIÈRES :

Cette offre est valide pour une période de 30 jours.

Vous devez organiser et coordonner la formation vous-même avec l'instructeur

Instructeur de formation: Stéphane Dubreuil

La MRC de Pontiac n'agit que d'administrateur auprès de l'ENPQ pour cette formation.

Les prix peuvent varier si changement majeur en cours de route ou demande spécifique

Nom de l'organisation : SSI Saint-Pie

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

La documentation requise :

Les documents suivants doivent être fournis pour chaque apprenant :

- Le formulaire d'inscription complété et d'indiquant le code permanent émis par le Ministère de l'Éducation.
- Une copie du certificat de qualification professionnel Pompier 1.
- L'une ou l'autre des preuves d'identité suivantes : permis de conduire, carte d'assurance maladie qui servira de validation lors de l'examen pratique.

Après l'acceptation de la présente offre de services, la MRC de Pontiac avec la collaboration de l'instructeur établira un projet d'échéancier. La durée du cours respectera la période déterminée pour assurer l'atteinte de vos objectifs de formation.

Politique de crédit en cas d'abandon

Aucun crédit ne sera accordé, mais dans la mesure du possible, la MRC de Pontiac pourrait émettre un crédit si les frais de l'ENPQ sont moindres.

Politique de substitution de participant

Un participant peut être substitué par un autre entre le moment où l'offre de service est acceptée et le démarrage de la cohorte

Si l'apprenant n'est pas inscrit à l'École nationale des pompiers du Québec: 75,00 \$

Si l'apprenant est inscrit à l'École nationale des pompiers du Québec: 200,00 \$

Démarrage de la formation

Lors du démarrage de la formation, une session d'appropriation est réalisée au besoin. À cette occasion, il est nécessaire que tous les apprenants et les intervenants au processus de formation soient présents.

Annulation de l'examen de qualification professionnelle pour cause d'intimidation

Dans l'éventualité où l'examineur de l'ENPQ annule une session d'examen de qualification professionnelle à cause d'intimidation de quelque nature que ce soit envers lui, tous les frais en découlant et les frais de reprise d'examen seront à la charge de la municipalité. La municipalité, ses représentants et ses dirigeants doivent tout mettre en œuvre pour éviter toute situation de violence verbale, psychologique ou physique à l'égard des examinateurs de l'ENPQ.

Annulation de l'examen de qualification professionnelle pour bris d'équipement ou non-conformité du site

Dans l'éventualité où l'examineur de l'ENPQ annule une session d'examen de qualification professionnelle à cause d'un bris d'équipement ou pour non-conformité du site, tous les frais en découlant et les frais de reprise d'examen seront à la charge de la municipalité. Dans le cas de groupes constitués de plusieurs municipalités, les frais de reprise seront répartis sur l'ensemble au prorata du nombre de candidats.



Nom de l'organisation: SSI Saint-Pie

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

La municipalité et son représentant dûment autorisé accepte la présente offre de service et s'engage à payer le gestionnaire de formation, la MRC de Pontiac le montant de : 2 842,76 \$ selon les modalités de paiement énoncées à la page 3 du présent document.

Initiales :

Le client s'engage à fournir à la MRC de Pontiac, dans les deux semaines, toutes les fiches d'inscription dûment complétées et accompagnées des documents nécessaires. De plus, s'il y a des demandes d'équivalence, les formulaires doivent être remis dans les mêmes délais. Tout retard dans la transmission des documents peut entraîner un retard conséquent du démarrage de la formation.

Initiales :

Le client accepte de payer tous les frais reliés à l'annulation d'une session d'examen de qualification professionnelle pour cause d'intimidation auprès de l'examineur de l'ENPQ ou tout autre élément affectant la conformité de l'examen.

Initiales :

Offre de service présentée par :

Julien Gagnon
Nom

Signature

Gestionnaire de Formation
Fonction

21 février 2024
Date

L'apposition de la signature du représentant dûment autorisé de la municipalité atteste qu'il accepte cette offre et les conditions qui l'accompagnent.

En foi de quoi, j'ai signé:

Nom:

Signature

Fonction

Date

N.B.: Veuillez nous retourner, par courriel à j.gagnon@mrcpontiac.qc.ca, cette page de l'offre de service acceptée et signée.



Nom de l'organisation: SSI Saint-Pie

LISTE DES PARTICIPANTS À LA FORMATION

GESTIONNAIRE				
Nom	Prénom	Langue		
Gagnon	Julien	Fr/An		
Pleau	Richard	Fr/An		
INSTRUCTEUR				
Nom	Prénom	Langue		
Dubreuil	Stéphane	Fr/An		
APPRENANTS				
	Nom	Prénom	Code Permanent	Langue
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Service d'incendie de :

Nom du responsable de la formation :

Date :

Signature du responsable: